

Annexe UL — Filière AENES : conditions de promouvabilité
**Tableau d'avancement des corps AENES : conditions de promouvabilité
à remplir au 31 décembre 2022)**

Tableau d'avancement	Grade d'origine	Durée des services	Références statutaires :
APAE	AAE	Sept ans de services publics en catégorie A et avoir atteint le 8ème échelon	articles 19 et 20 du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011
SAENES CE	SAENES CS	Cinq ans de services publics en catégorie B et un an au 6ème échelon	article 25 du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009
SAENES CS	SAENES CN	Cinq ans de services publics en catégorie B et un an au 6ème échelon	article 25 du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009
ADJAENES P1C	ADJAENES P2C	Cinq ans de services effectifs dans le grade et un an au 4ème échelon	article 10-2 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016
ADJAENES P2C	ADJAENES	Cinq ans de services effectifs dans le grade et avoir atteint le 5ème échelon	article 10-1 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016